

# Assemblée générale ordinaire 2026



## Assemblée générale ordinaire de Téléverbier SA 10 avril 2026 à 10h00 – Espace St-Marc – Le Châble Procès-verbal

### Ordre du jour

1	Préambule et Formation de l'Assemblée générale .....	3
2	Approbation du dernier procès-verbal .....	3
3	Présentation des rapports de gestion et de rémunération 2024/2025, des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2025, ainsi que des comptes annuels du même exercice.....	3
3.1	Rapport financier .....	4
3.2	Rapport de rémunération .....	5
3.3	Actionnariat et Vie boursière .....	6
4	Rapports de l'organe de révision sur le rapport sur les rémunérations, les comptes consolidés et les comptes annuels .....	6
5	Approbation des comptes.....	6
5.1	Approbation du rapport annuel 2024-2025 .....	6
5.2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024-2025 .....	6
5.3	Approbation des comptes annuels de l'exercice 2024-2025.....	6
6	Affectation du résultat .....	6
7	Décharge aux organes.....	7
8	Mandat d'administrateurs, renouvellement et élection .....	7
8.1	Membres du Conseil d'administration .....	7
8.1.1	Réélection de M. Christian Burrus.....	7
8.1.2	Réélection de M. Jean-Paul Burrus .....	7
8.1.3	Réélection de Mme Christel Duc.....	7
8.1.4	Réélection de M. Jean-Albert Ferrez .....	7
8.1.5	Election de M. Pierre-Yves Gay .....	7
8.1.6	Réélection de M. Klaus Jenny.....	8
8.1.7	Réélection de M. Bruno Moulin .....	8
8.1.8	Réélection de M. Charles Relecom.....	8
8.1.9	Réélection de M. Philippe Roux.....	8
8.2	Présidence du Conseil d'administration .....	8
8.2.1	Election de M. Jean-Albert Ferrez .....	8
9	Election au Comité de rémunération.....	8
9.1	Réélection de M. Jean-Albert Ferrez.....	8
9.2	Réélection de M. Klaus Jenny .....	8

---

9.3	Réélection de M. Charles Relecom .....	9
10	Election de l'organe de révision.....	9
11	Election du représentant indépendant.....	9
12	Approbation du montant total des rémunérations futures du Conseil d'administration .....	9
13	Approbation du montant total des rémunération futures des membres de la Direction.....	9
14	Reconduction du système d'avantages aux actionnaires .....	10
15	Divers.....	10

## 1 PREAMBULE ET FORMATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président ouvre l'assemblée à 10h15 en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants.

Il salue la présence de Me Sandy Pravato, représentant indépendant désigné lors de la dernière assemblée générale.

Il fait ensuite mémoire des retraités de Téléverbier décédés depuis la dernière assemblée ; il demande une minute de silence.

Le Président constate que l'assemblée générale a été convoquée conformément à la loi et aux statuts, par la publication dans le Bulletin officiel du canton du Valais, la Feuille officielle suisse du commerce et le Bulletin des annonces légales obligatoires en date du 6 mars 2026.

Il nomme ensuite Madame Valérie Maret en qualité de secrétaire et désigne Mesdames Myriam Morand et Cindy Giovanola comme scrutatrices.

Au moment de la fermeture du bureau d'accueil, 95 actionnaires sont présents ou représentés, pour un total de 1'061'571 actions, soit 75.83% du capital-actions. La majorité absolue est de 530'786 voix.

Toutes les dispositions légales sont donc respectées pour la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

## 2 APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 avril 2025 a été publié sur le site Internet de la société.

### **Décision**

L'assemblée générale accepte le procès-verbal du 11 avril 2025 à l'unanimité.

## 3 PRESENTATION DES RAPPORTS DE GESTION ET DE REMUNERATION 2024/2025, DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2025, AINSI QUE DES COMPTES ANNUELS DU MEME EXERCICE

La structure du groupe ainsi que la composition du Conseil d'administration n'ont connu aucun changement durant l'exercice écoulé. En revanche, la Direction générale a fait l'objet de plusieurs évolutions : la direction technique a été modifiée avec le remplacement de Lionel May par Jean-Pascal Tornay. Par ailleurs, durant l'hiver en cours, le départ de Carole Moos a été annoncé ; elle est remplacée par Alain Michellod, qui était jusqu'alors son bras droit.

Le Président passe ensuite à sa rétrospective de l'année 2024-2025.

## Faits marquants

- **Chiffres clés** : le Président présente brièvement les habituels indicateurs, globalement stables. Il relève que la saison estivale représente environ un quart des heures d'exploitation de l'hiver et un cinquième de la fréquentation, avec toutefois un nombre de passages inférieur selon toute logique.
- **Hauteur de neige** : les chutes de neige de la saison 2024-2025 se situent légèrement en dessous de la moyenne, sans que cela soit préoccupant. Le renforcement du système d'enneigement permet de garantir des conditions d'exploitation satisfaisantes, même si la neige naturelle reste préférable.
- **Courbe des journées skieurs** : les deux semaines de Noël ont été excellentes, avec des records à la clé. Le creux de janvier tend à s'atténuer, tandis que la période de carnaval, étalée sur trois semaines, a connu une forte affluence. La fin de saison s'est révélée plus compliquée, en raison d'un dimanche de Pâques tardif, de conditions météorologiques défavorables et un épisode de fortes chutes de neige le 17 avril qui a valu un dernier sursaut de fréquentation.
- **Courbe du chiffre d'affaires** : la très bonne fréquentation des fêtes de Noël se reflète dans le chiffre d'affaires. Les bonnes performances se sont maintenues sur la suite de la saison, contribuant aux excellents résultats globaux. La fin de saison enregistre en revanche peu d'encaissements, la clientèle étant majoritairement composée d'abonnés, avec un léger regain lié aux chutes de neige du 17 avril.
- **Evolution du prix d'une journée skieur (Verbier/4 Vallées vs Chamonix)** : présentée en francs et en euros, la courbe met en évidence une évolution influencée notamment par le taux de change. Au cours des trois à quatre dernières années, l'inflation a entraîné une hausse marquée du coût d'une journée skieur. Les prix sont quasiment équivalents entre les deux domaines et se rapprochent du seuil des 100 euros, ce qui pourrait être préoccupant. Néanmoins à ce stade, aucune baisse de fréquentation n'est constatée, ce qui tend à confirmer l'importance déterminante de la qualité du domaine.
- **Évolution du chiffre d'affaires** : le maintien du prix moyen de la journée skieur suppose une progression continue du chiffre d'affaires au vu de l'augmentation continue de la fréquentation.
- **Investissements** : la société est entrée dans un nouveau cycle d'investissements plus soutenu.

Le Président passe ensuite successivement la parole à Messieurs Nuno Dias et Klaus Jenny, respectivement Directeur financier et Président du Comité de rémunération.

### 3.1 Rapport financier

Nuno Dias présente les éléments-clés de l'exercice clôturé au 31 octobre 2025 (hiver 24-25 et été 25) et rappelle que l'accès aux états financiers est possible sur le [site Internet de la société](#) :

**Périmètre de consolidation** : A noter qu'il s'agit du premier exercice comptable où les résultats de Télé-Thyon et de sa filiale Imalp Thyon ont été intégrés dans les comptes consolidés.

**Chiffre d'affaires consolidés** : 85.3 mio contre 70.7 mio l'exercice précédent.

- Cette augmentation s'explique par l'intégration de Télé-Thyon et une progression du chiffre d'affaires des RM qui établit un nouveau record (progression de 23.4% par rapport à N-1).
- Les autres produits d'exploitation se montent à 8.7 mio contre 8.1 mio à N-1. Ils comprennent les recettes de Tzoum'Evasion, de T-Shop, de T-Resort et les espaces publicitaires.
- Les travaux pour tiers concernent les recettes de la société STA à Sembrancher et de Imalp Thyon SA. Ils se montent à 9.4 mio, en hausse de 36.9%.
- Les recettes de la restauration se stabilisent à 7.7 mio contre 7.5 mio.

- Les autres produits liés à l'activité se montent à 1.5 mio contre 2.4 pour l'exercice précédent qui avait été marqué par des plus-values exceptionnelles sur des transactions immobilières.
- Les produits opérationnels totaux du groupe atteignent 86.8 mio contre 73.1 mio à N-1.
- Les charges d'exploitation ont été bien contenues et ont évolué dans la même proportion que le chiffre d'affaires total du groupe.
- L'EBITDA atteint 23.7 mio contre 19.9 mio l'exercice précédent.
- Les amortissements du groupe s'établissent à 18 mio avec une dépréciation exceptionnelle de 1 mio enregistrée sur le secteur de la restauration.
- Le résultat net se monte à 4.1 mio contre 1 mio à N-1.

**Bilan consolidé :** pas d'élément particulier à signaler à l'actif hormis l'évolution des immobilisations corporelles qui démontre que le groupe investit dans ses installations. Quant au passif, il faut souligner la solidité financière du groupe avec des capitaux propres à hauteur de 156.5 mio, ce qui représente plus de 60% du bilan total.

**Structure de l'endettement net du groupe :** relativement faible avec un taux très satisfaisant de 24.3 %.

**Résultat social (TVSA) :** suit la même tendance que celui du groupe. Après considération des amortissements, des produits financiers et des produits hors exploitation et exceptionnels, le résultat fiscal de la société-mère se chiffre à CHF 582 contre CHF 191 l'année précédente.

### 3.2 Rapport de rémunération

La parole est donnée à Klaus Jenny, Président du Comité de rémunération. Fidèle à son habitude, il introduit son rapport par une réflexion philosophique et le ponctue de traits d'humour.

Il rappelle que le rapport de rémunération est obligatoire pour toutes les sociétés anonymes cotées en bourse, conformément aux exigences légales en vigueur et que les périodes sur lesquelles sont votées les enveloppes sont les suivantes :

- Pour le Conseil d'administration : de l'assemblée générale 2026 à l'assemblée générale 2027 ;
- Pour la Direction : du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2027 (année commerciale).

#### Conseil d'administration

- Le cadre général reste inchangé, soit un plancher minimum d'indemnité de CHF 3'000, des jetons de présence de CHF 300/séance et aucun remboursement pour les frais de représentation et de déplacement ;
- La dernière enveloppe approuvée se montait à CHF 250'000, dont CHF 178'000 qui ont effectivement été utilisés ;
- Pour la prochaine période, l'enveloppe maximale proposée reste inchangée, soit CHF 250'000. Cette proposition sera soumise au vote au point 12 de l'ordre du jour.

#### Direction

- Les chiffres de la direction sont présentés en séparant le salaire net, la part employé des charges sociales et la part employeur des charges sociales ;
- La dernière enveloppe approuvée se montait à CHF 1'600'000, dont CHF 1'277'000 qui ont effectivement été utilisés ;
- Pour la prochaine période, l'enveloppe maximale proposée reste inchangée, soit CHF 1'600'000. Cette proposition sera soumise au vote au point 13 de l'ordre du jour.

La parole est ensuite donnée au Vice-président, Monsieur Christian Burrus.

### 3.3 Actionnariat et Vie boursière

Le Vice-président présente rapidement la structure de l'actionnariat de TVSA et l'évolution du cours de l'action de la société depuis la dernière assemblée générale ordinaire.

## 4 RAPPORTS DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS, LES COMPTES CONSOLIDES ET LES COMPTES ANNUELS

Le Vice-président salue la présence de Messieurs Loic Rossé et Bastien Forré, représentants de BDO SA. Monsieur Rossé mentionne les conclusions des rapports sur le rapport de rémunération, les comptes consolidés et les comptes annuels statutaires, les rapports détaillés étant disponibles dans le rapport d'activité.

L'organe de révision atteste que les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts et recommande l'approbation des comptes sans réserve.

## 5 APPROBATION DES COMPTES

Le Vice-président, au nom du Conseil d'administration, propose l'approbation du rapport annuel 2024-2025, des comptes consolidés de l'exercice 2024-2025 et des comptes annuels de l'exercice 2024-2025.

### 5.1 Approbation du rapport annuel 2024-2025

**Décision**

Accepté à l'unanimité.

### 5.2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024-2025

**Décision**

Accepté à l'unanimité.

### 5.3 Approbation des comptes annuels de l'exercice 2024-2025

**Décision**

Accepté à l'unanimité.

## 6 AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'administration propose une somme de 945'000 CHF pour le versement d'un dividende, correspondant à 0.675 CHF par action, soit 5% sur le nominal de 13.5 CHF.

**Décision**

Accepté à l'unanimité.

## 7 DECHARGE AUX ORGANES

Le Vice-président propose qu'il soit donné décharge aux organes ; il rappelle, en vertu du code des obligations, que les membres du Conseil d'administration et de la Direction ne peuvent pas voter sur ce point.

### Décision

Accepté à l'unanimité.

## 8 MANDAT D'ADMINISTRATEURS, RENOUVELLEMENT ET ELECTION

Au nom du Conseil d'administration, le Vice-président propose le renouvellement, pour une année, des mandats de tous les candidats sortants.

De plus, il est proposé de reconduire Monsieur Jean-Albert Ferrez à la présidence.

### 8.1 Membres du Conseil d'administration

#### 8.1.1 Réélection de M. Christian Burrus

### Décision

M. Christian Burrus est réélu à l'unanimité.

#### 8.1.2 Réélection de M. Jean-Paul Burrus

### Décision

M. Jean-Paul Burrus est réélu à l'unanimité.

#### 8.1.3 Réélection de Mme Christel Duc

### Décision

Mme Duc est réélue à l'unanimité.

#### 8.1.4 Réélection de M. Jean-Albert Ferrez

### Décision

M. Jean-Albert Ferrez est réélu à l'unanimité.

#### 8.1.5 Election de M. Pierre-Yves Gay

### Décision

M. Pierre-Yves Gay est réélu à l'unanimité.

### 8.1.6 Réélection de M. Klaus Jenny

**Décision**

M. Klaus Jenny est réélu à l'unanimité.

### 8.1.7 Réélection de M. Bruno Moulin

**Décision**

M. Bruno Moulin est réélu à l'unanimité.

### 8.1.8 Réélection de M. Charles Relecom

**Décision**

M. Charles Relecom est réélu à l'unanimité.

### 8.1.9 Réélection de M. Philippe Roux

**Décision**

M. Philippe Roux est réélu à l'unanimité.

## 8.2 Présidence du Conseil d'administration

### 8.2.1 Election de M. Jean-Albert Ferrez

**Décision**

A l'unanimité, M. Jean-Albert Ferrez est réélu à la présidence.

## 9 ELECTION AU COMITE DE REMUNERATION

Le Conseil d'administration propose de réélire Messieurs Jean-Albert Ferrez, Klaus Jenny et Charles Relecom au Comité de rémunération pour un mandat d'une année. Sous réserve de son élection, le Conseil d'administration à l'intention de nommer Monsieur Klaus Jenny à la présidence du Comité de rémunération.

### 9.1 Réélection de M. Jean-Albert Ferrez

**Décision**

M. Jean-Albert Ferrez est réélu à l'unanimité.

### 9.2 Réélection de M. Klaus Jenny

**Décision**

M. Klaus Jenny est réélu à l'unanimité.

### 9.3 Réélection de M. Charles Relecom

**Décision**

M. Charles Relecom est réélu à l'unanimité.

## 10 ELECTION DE L'ORGANE DE REVISION

Le Conseil d'administration propose de renouveler pour un an le mandat donné à BDO.

**Décision**

Le renouvellement du mandat de BDO SA est accepté à l'unanimité.

## 11 ELECTION DU REPRESENTANT INDEPENDANT

Le Conseil d'administration propose d'élire Maître Sandy Pravato, avocat et notaire, en tant que représentant indépendant de Téléverbier pour un mandat d'une année.

**Décision**

Me Sandy Pravato est élu à l'unanimité.

## 12 APPROBATION DU MONTANT TOTAL DES REMUNERATIONS FUTURES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration propose d'approuver un total des rémunérations du Conseil d'administration plafonné à 250'000 CHF jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2027.

**Décision**

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## 13 APPROBATION DU MONTANT TOTAL DES REMUNERATION FUTURES DES MEMBRES DE LA DIRECTION

Le Conseil d'administration propose d'approuver un total des rémunérations des membres de la direction plafonné à 1'600'000 CHF pour l'exercice comptable se terminant au 31 octobre 2026.

**Décision**

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## 14 RECONDUCTION DU SYSTEME D'AVANTAGES AUX ACTIONNAIRES

Le Conseil d'administration propose la reconduction pour 2026-2027 du système d'avantages aux actionnaires permettant d'obtenir des réductions sur l'achat d'abonnement selon un barème plafonné à 800 points.

### Décision

La reconduction du système d'avantage est adoptée à l'unanimité.

## 15 DIVERS


Le Président passe la parole à Laurent Vaucher, Directeur général qui donne quelques informations sur les activités du groupe, les projets en cours et la situation de la saison d'hiver actuelle.

Le Directeur général conclut en adressant ses remerciements aux actionnaires, aux pouvoirs publics, aux sociétés de développement, aux prestataires et entreprises de la région, aux associations faîtières, aux consortages, aux écoles de ski et bureaux des guides, ainsi qu'aux TMR, aux CFF et à la clientèle. Il remercie également l'ensemble des collaborateurs qui contribuent à la bonne marche de la société.

Le Président donne ensuite la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions. Aucune intervention n'est formulée.

Il conclut en réitérant ses remerciements aux actionnaires et en annonçant la date de la prochaine assemblée générale, soit le vendredi 9 avril 2027. Il invite ensuite l'assemblée à rejoindre le foyer pour partager un apéritif, suivi de la traditionnelle raclette.

L'assemblée est levée à 11h50.



Jean-Albert Ferrez  
Président



Valérie Maret  
Secrétaire